
LOS ANGELES – Tout sur le WHOIS - Maintenant et dans l'avenir
Lundi 13 octobre 2014 – 14h00 à 15h30 PDT
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

MARGIE MILAM:

Nous allons commencer, et avant de commencer notre session, je veux vous dire qu'il y a des sites référés pour les membres du GAC qui souhaitent participer à la session, parce qu'une partie de cette session est consacrée aux membres du GAC pour qu'ils présentent leurs préoccupations en matière du WHOIS.

Je m'appelle Margie Milam, soyez les bienvenus. Bienvenue à la session dénommée « Tout sur le WHOIS ». Cette session a été préparée sous demande du GAC telle qu'ils l'ont demandée dans leur communiqué de Londres.

Aujourd'hui nous allons donner un aperçu des différentes activités en matière de WHOIS pour qu'ils soient au courant de chacune de ses activités, et de la manière dont vous pouvez tous participer. Nous allons dialoguer avec les membres du GAC pour savoir quelles sont leurs préoccupations par rapport au WHOIS.

Nous parlerons du futur du WHOIS, notamment sur les prochaines démarches à suivre pour analyser les recommandations du groupe de travail d'experts qui a fait des recommandations sur la manière de remplacer le WHOIS avec un nouveau système.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et pour finir, vous allez tous avoir l'occasion de prendre le micro, de vous approcher au micro et présenter vos préoccupations concernant le programme du WHOIS.

Ici, vous voyez les questions qui vont être abordées pendant cette session. Comme vous le voyez il y a beaucoup d'informations. Nous allons réserver les questions pour la fin de la session. Mais comme je vous l'ai déjà dit, les membres du GAC vous pouvoir présenter leurs préoccupations spécifiques. L'idée est d'aborder toutes ces questions pendant les 90 prochaines minutes.

Avant de commencer, je voudrais vous donner un aperçu des initiatives du WHOIS.

En 2012 le conseil de l'ICANN a adopté une approche à 2 voies pour aborder le WHOIS. Comme résultat de l'analyse, les recommandations de l'équipe de révision du WHOIS. Ceci a provoqué ou créé une série d'activités, à savoir l'amélioration du WHOIS actuel dont les orateurs ici présents vont nous parler.

Mais d'autre part il y a un autre programme qui est consacré à voir le système actuel et voir les manières de redéfinir l'objectif et la fourniture de données des gTLDs, et voir s'il y a des nouvelles manières de présenter ces données.

Pour cela, un groupe d'experts a été créé pour évaluer le besoin d'une prochaine génération de services d'annuaires d'enregistrement pour remplacer le système du WHOIS. Susan Kawaguchi va nous parler de la situation de cette initiative.

Nous allons commencer cette session avec une présentation de Steve Pedlow. C'est un honneur pour moi de le présenter. Il travaille à l'Université de Chicago au centre de recherche de l'Université, le NORC. Ce centre de recherche a publié des études sur les aptitudes des systèmes du WHOIS.

STEVEN PEDLOW :

Bonjour. Mes collègues du centre de recherche NORC et moi-même sommes heureux de faire partie de cette initiative et de pouvoir fournir des statistiques à la communauté de l'ICANN sur l'exactitude des données du WHOIS.

Voilà les objectifs du système pour informer sur l'exactitude des données du WHOIS ou ARS : identifier de manière proactive les registres WHOIS qui ne sont pas exacts, analyser les outils automatisés du WHOIS, et aussi envoyer les registres inexacts aux bureaux d'enregistrement pour qu'ils prennent les actions correspondantes.

Nous allons vous donner aujourd'hui une mise à jour du programme et des résultats préliminaires. Ce programme pilote a commencé en août 2014, alors nous avons travaillé vraiment rapidement. Nous nous excusons de ne pas avoir pu vous donner des documents au préalable. Jusqu'à jeudi ou vendredi de la semaine dernière, on analysait des données.

Ce programme pilote a impliqué la collaboration de différentes sociétés pour analyser l'exactitude synthétique et opérationnelle des numéros de téléphone, d'adresses postales, et adresses de courrier électronique. Avec la validation synthétique, on vérifie si l'information est correcte,

c'est-à-dire si cela est vraiment un numéro de téléphone ou adresse valide. La validation opérationnelle évalue s'il s'agit d'un courrier électronique, un numéro de téléphone, ou un courrier électronique valide.

Puis nous faisons la validation de l'identité. Nous évaluons si cette adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone ou courrier postal correspond au nom du titulaire du nom de domaine.

Nous allons voir aussi une comparaison entre les bureaux d'enregistrement sur les différents contrats d'accréditation de bureaux d'enregistrement 2009 et 2013.

Nous allons voir les nouveaux gTLDs comparés aux gTLDs existants, et nous allons aussi parler des régions géographiques.

Ma société, le centre de recherche NORC, a été chargée d'un échantillonnage de 100 000 noms de domaine. Nous avons travaillé avec les nouveaux gTLDs qui contiennent 1.4% de tous les domaines, ou qui représentent le pourcentage de tous ces domaines, à partir du mois d'août.

Mais nous avons choisi un échantillon de 25%. Nous avons sélectionné 25 000 domaines de 318 nouveaux gTLDs ayant un nouveau domaine. C'est-à-dire tous les domaines.

Nous avons sélectionné un minimum de 10 domaines de chacun de ces gTLDs, et s'il y avait moins de 10, ils ont été tous sélectionnés pour les incorporer au programme pilote.

Pour les gTLDs existants, nous avons sélectionné 75 000 domaines de 20 gTLDs. Le minimum était de 30, et si c'était moins de 30, ils étaient tous inclus.

Chacun de ces gTLDs est un échantillon indépendant. Ce qui veut dire que nous prenons la liste et nous cherchons un point de départ.

Par exemple, le 3^{ème} registre. A partir de là, nous avons sélectionné le 7^{ème} registre. C'était le 3, le 10, le 17, etc. pour un gTLD en particulier.

Si un fichier est classé d'une manière ou d'une autre, et on ne peut pas le savoir, cela garanti un échantillonnage vraiment représentatif.

Les fournisseurs n'ont pas nécessairement analysé les 100 000 registres, qui est un nombre vraiment important, bien plus grand que celui fait par l'ICANN ou le NORC.

Là on a choisi 2 échantillonnages de 10 000 et de 1000 qui ont été analysés par les fournisseurs. On a fait des échantillonnages régionaux qui ont été très importants. Nous avons eu des échantillons de largeur suffisante pour comparer les 5 régions.

Tous les domaines africains ont participé à l'échantillonnage de 100 000, et l'Amérique Latine et les Caraïbes. Nous avons fait un échantillonnage de ces 2 régions qui a fait partie de la sélection des 100 000 domaines. Ici, nous voyons différents échantillonnages différenciés par région. Vous pouvez le voir sur l'écran.

Lorsqu'on a sélectionné ces sous échantillons, nous avons pu contrôler les archives, nous avons organisé un nouveau gTLD contre les gTLDs existants. On les a organisés par gTLD, par bureaux d'enregistrement,

par pays, et finalement par le site où se trouve l'archive de la zone racine. Et cela nous a permis d'avoir la meilleure représentation statistique de notre échantillonnage.

Ici, vous voyez le résumé de la portée de cette étude pilote. Le centre NORC a sélectionné 100 000 registres qui ont fait l'objet de consultations de la part de l'ICANN, et qui ont été classés par WHOIS.

Puis Strikelron a analysé les 100 000 registres pour valider les adresses de courriers électroniques.

DigiCert a fait une vérification syntactique pour les 10 000 registres téléphone, et une autre pour 1000 registres.

Universal Postal Union a fait une vérification syntactique de 10 000 registres et une vérification opérationnelle de 10 000 registres.

Ici, on voit les priorités pour le rapport du système ARS : des nouveaux gTLDs comparés à des gTLDs existants, les bureaux d'enregistrement qui sont régis par le RAA 2013 contre ceux qui sont régis par des versions précédentes, leur respect spécifique au RAA, des comparaisons régionales, les comparaisons en bureaux d'enregistrement gTLDs, et l'analyse des tendances.

On ne peut pas faire une analyse des tendances pour le programme pilote, alors nous n'avons pas de respect de ce programme pilote. Mais ici nous pouvons parler de différents domaines.

Sur l'écran, vous voyez le résumé des résultats préliminaires. Je vais parler de ces résultats. Dans un contexte qui nous donne certains numéros ou chiffres.

Avant de montrer les résultats, je veux vous dire qu'on a essayé d'évaluer l'exactitude de ces domaines dans toutes les catégories. Aujourd'hui on constate des défaillances, des défaillances minimales, et des défaillances limitées, comme des niveaux pour savoir si le domaine fonctionne bien. Par la suite nous avons des défaillances significatives ou des défaillances totales. Ces deux dernières indiquent que le registre n'est pas exact.

Ici vous pouvez voir les premiers résultats et une comparaison entre les bureaux d'enregistrement régis par le RAA 2009 et 2013, et les nouveaux gTLDs contre les gTLDs existants.

Dans la dernière colonne vous voyez les chiffres totaux de l'exactitude qui sont concentrés sur les deux dernières colonnes à droite. Vous voyez la comparaison entre les gTLDs existants et les nouveaux gTLDs. Vous voyez que normalement, les adresses électroniques ont l'exactitude syntaxique. Vous pouvez voir aussi les différences significatives. Il n'y a pas plus de 3% de différence entre les nouveaux gTLDs et les gTLDs existants.

En rouge vous avez les différences significatives. Nous voyons que les domaines régis par le RAA 2009 sont plus exacts que ceux régis par le RAA 2013. Toutefois, les bureaux d'enregistrement régis sous le RAA 2013 ont plus d'exactitude en ce qui concerne le courrier électronique.

Dans la catégorie opérationnelle, on voit que la ligne « téléphone » montre de grandes différences. Ceci n'est pas d'importance statistique, et cela suggère qu'un échantillon de 1000 unités est trop petit pour faire un travail efficace.

Ici, nous voyons la deuxième partie des résultats où on compare les 5 régions de l'ICANN. Ce qui est en rouge montre que la région a une exactitude bien plus faible que le reste des régions. Alors que ce qui est en vert indique que l'exactitude est bien plus grande que dans le reste des régions.

Pour les numéros de téléphone, nous voyons que le résultat est plus élevé pour l'Amérique du Nord, et plus faible pour l'Afrique.

Pour les adresses postales, on voit que l'Europe et l'Amérique Latine ont les taux les plus faibles. Et les 2 numéros 67.4 sont des chiffres exacts, ce n'est pas une erreur de frappe.

Pour les vérifications opérationnelles des courriers électroniques, la zone de l'Asie Pacifique et l'Australie a les valeurs les plus faibles.

Ici vous voyez des comparaisons opérationnelles entre des numéros de téléphone. Cependant je vous dis que l'Afrique, l'Asie et l'Australie Pacifique ont un niveau bien plus faible que l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'Amérique Latine et les Caraïbes et l'Europe n'ont pas de différences importantes avec les autres valeurs. Voilà pourquoi je n'ai pas montré ces valeurs sur l'écran.

L'Europe, l'Amérique Latine et les Caraïbes ont les niveaux d'exactitude les plus élevés, pas de différences significatives entre les 3 autres groupes.

Maintenant, nous allons voir la comparaison des gTLDs. Sur cet écran, nous pouvons voir l'échantillonnage des 10 plus grands gTLDs qui ont participé à notre étude.

XYZ n'est pas plus grand que point-biz, mais il y a plus de domaines XYZ que point-biz.

Nous voyons que l'échantillonnage de 1000 unités indique des résultats très faibles, sauf les gTLDs qui sont vraiment importants.

Comme vous le voyez dans la partie supérieure de l'écran, on peut établir une comparaison, mais on ne va pas publier ces résultats dans le programme pilote. Nous vous les montrons ici pour que vous vous sachiez comment cela se passerait.

Ici il y a une étude des 10 gTLDs les plus importants sur la base de l'exactitude des courriers électroniques, mais nous avons caché les identités. Voilà pourquoi ces gTLDs ABCD etc.

Toutefois, quand on parle de l'exactitude opérationnelle des courriers électroniques, nous voyons que l'ordre de cette classification change. Alors il y a un gTLD qui devrait être à la 4^{ème} place, et non à la 1^{ère}.

Le gTLD B est un de ceux qui sont le plus haut dans les deux cas.

L'importance de l'échantillonnage nous dit que - ce n'est pas important de répéter la diapo pour le code postal et les numéros de téléphone.

Nous allons passer aux bureaux d'enregistrement. Voici les 10 bureaux d'enregistrement les plus importants, et le nombre de domaines de chaque échantillon et sous échantillon.

Je vais vous donner quelques instants pour que vous puissiez voir ces données : dans la colonne de 1000 unités, les chiffres sont vraiment faibles, même pour les bureaux d'enregistrement qui se trouvent à la 9^{ème} et la 10^{ème} place, parmi les plus importants.

Ici on voit la classification des 10 bureaux d'enregistrement les plus importants, la vérification syntaxique des courriers électroniques à gauche, et à droite la vérification opérationnelle des courriers électroniques. Le bureau d'enregistrement J occupe la dernière place dans les deux cas.

Voici les résultats que nous avons à partager avec vous. Ce programme pilote nous a permis d'apprendre beaucoup de choses, il y a beaucoup de choses à faire encore.

Il faut bien avoir des définitions alternatives qui peuvent créer des résolutions avec des estimations différentes, et nous avons également inclus la validité, ou la vérification des noms de domaine de la conformité avec différents documents RFC.

Nous avons également combiné les points de toutes les catégories analysées dans une seule évaluation.

Le temps disponible nous a compliqué un peu l'action. Nous n'avons pas pu faire la validation de l'identité. Ce serait complexe et très coûteux. Nous avons toujours besoin de vérifier certains détails pour pouvoir compter avec l'ARS.

L'échantillon pilote montre qu'il n'est pas suffisant d'avoir un échantillon de 1000 pour faire la validation. Ce serait suffisant d'en avoir 2000.

Quelles seraient les conséquences en matière de coût d'une validation opérationnelle ?

Nous essayerons de répondre à toutes ces questions.

Maintenant, je vais repasser la parole à Margie Milam.

MARGIE MILAM :

Merci, Steven.

Ici, nous avons les antécédents de vers où on va avec cette analyse. Vous pouvez voir ici les jalons et les délais pour le système d'informations de l'exactitude du WHOIS. Il y a des résultats préliminaires à Los Angeles, et après nous allons publier le rapport complet de ce travail pilote.

Steve et son équipe ont préparé un rapport complet qui va être publié et qui sera ouvert aux commentaires publics. Je suppose que cela aura lieu vers la fin octobre. Il y aura une information résumée qui sera utilisée pour mettre à jour la méthodologie et les approches que nous avons déjà identifiées dans le travail pilote. C'est à vous de participer avec les commentaires, ou pas, et nous dire si l'approche méthodologique est correcte ou pas. Parce que nous avons besoin peut-être de faire des ajustements ou des corrections.

Dès que le système sera en fonctionnement, ce qui dépendra du niveau de validation, nous verrons qu'il y aura une étape 1 qui fera une analyse de la validation syntactique pour février de l'année prochaine.

A la deuxième étape nous allons voir les éléments opérationnels plus complexes tel que Steven l'a dit, et qui sont plus coûteux et qui prennent plus de temps.

Et finalement, la question pour la communauté, pour vous tous, est de voir la portion de validation de l'identité de tout cela, parce que d'après ce que nous avons appris des réponses aux RFP, c'est vraiment cher et c'est manuel. Alors la communauté doit décider si nous devons effectuer ce type de validation avant de continuer avec le nouveau système de reporting.

Finalement, comme je l'ai dit, nous allons publier un rapport complet. Nous allons recevoir les commentaires publics jusqu'à la fin de l'année, et je répète, nous voulons entendre vos commentaires sur la méthodologie, l'approche, et la conception.

Nous cherchons également des volontaires de la communauté, notamment de la communauté des bureaux d'enregistrement, tel que Steve l'a mentionné, pour faire partie d'un système de transmission de registres qui ne sont pas exacts aux bureaux d'enregistrement, pour pouvoir faire un suivi. Évidemment ceci a un impact dans la communauté des bureaux d'enregistrement, nous cherchons donc des bénévoles pour ce groupe de travail afin de déterminer le meilleur processus pour aller de l'avant.

Maintenant, nous allons voir les points les plus importants du WHOIS.

Le premier a trait à l'accréditation, à l'anonymisation, à l'enregistrement fiduciaire. Don Blumenthal qui est le président du groupe de travail du PDP va vous faire cette mise à jour.

DON BLUMENTHAL:

Je m’y connais en informatique, mais pas en micro.

J’apprécie que vous soyez là. Nous allons couvrir certains thèmes qui sont intéressants sur lesquels j’ai travaillé depuis longtemps. Je travaille sur le WHOIS depuis 1998, alors je peux vous dire que c’est devenu quelque chose de vieux.

Et j’essaye de voir qui est parmi les participants, s’il y a des membres du groupe de travail qui puissent monter ici.

Je ne m’y connais pas non plus en télécommandes.

L’objectif du groupe qui se penche sur l’accréditation des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire est d’arriver à trouver des normes pour l’accréditation de ce type de service. Les services existent depuis un certain temps, mais il y a quelques années, en vertu du RAA 2013, l’ICANN essaye de mettre en place un service d’accréditation pour les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire.

La GNSO s’est penchée sur une longue liste de problèmes, et je m’excuse si je ne suis pas exactement les diapos - quand j’étais enseignant, je ne m’en servais pas. J’ai tendance à suivre mes pensées plutôt que regarder les diapos. Ceci dit, je vous disais qu’on nous a donné une longue liste de problèmes sur lesquels la GNSO devait se pencher.

Parmi ces problèmes, il y en a qui sont plus importants que d'autres. Nous avons travaillé pendant 10 mois, et c'est difficile de résumer ce travail en quelques minutes.

Je vais donc aborder les questions les plus importantes qui concernent l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Tout d'abord, il faut voir s'il s'agit des mêmes services. Parce qu'on ne va pas appliquer les mêmes règles à des services qui sont différents. Le service d'anonymisation n'est pas le même concept que le service d'enregistrement fiduciaire. Donc on essaye de comprendre quels sont ces concepts. L'enregistrement de ce service, des problèmes concernant les contacts, comment contacter les fournisseurs de ces services ?

Actuellement, nous nous penchons sur les questions de révélation et de relai. Et je dois dire qu'il est difficile de séparer ces éléments. Quand il y a une demande pour passer des informations au bénéfice d'un certain titulaire. Cela ne nous dit pas forcément de quel titulaire il s'agit.

Quels sont les procédures à appliquer ? Quelles sont les obligations de ces fournisseurs de services ? Doivent-ils renvoyer ces requêtes ? Pour vous donner une idée, pour les communications électroniques, si l'on cherche un consensus, la réponse est oui. S'il y a un processus raisonnable, s'il y a un fournisseur de services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire qui fait l'objet d'une accusation, ou s'il y a un bureau d'enregistrement qui est accusé. Notre conseil est que la période de relai / révélation ne soit pas transmise forcément à chaque fois, et qu'on puisse mettre en place des mesures anti-spam.

Si cela est fait, on ne pourra peut-être pas avoir toutes les informations. On travaille sur la révélation, et ici il faut faire une différence entre deux types de révélation : d'un côté la divulgation d'informations – merci, je ne peux pas lire toutes les diapos. Il faut donc établir une différence entre les différents types de révélation. D'un côté nous avons la divulgation, où il y a une requête, quelqu'un qui demande cette information. Mais elle ne doit pas forcément être publiée dans le système des données publiques de WHOIS.

Il faut donc différencier cela de la publication. La publication concerne le cas où l'information est enregistrée dans les systèmes qui sont disponibles pour le public. Nous n'avons pas encore examiné la question de l'extension de ces services. Il y a eu des membres de la communauté des registres, de bureaux d'enregistrement et la communauté en général, les gens qui travaillent dans la propriété intellectuelle, le NCSG, la communauté qui travaille sur les questions de l'anonymisation, confidentialité, les membres de registres. Ici nous avons un membre de la communauté des registres.

On m'a demandé si je voulais présider ce groupe, et nous avons des inquiétudes par rapport aux intérêts, mais nous ne sommes pas directement concernés par les décisions que peut prendre ce groupe de travail.

Nous avons un groupe de personnes qui travaillent ensemble, des gens qui sont concernés par la question de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire. Nous avons eu des débats très riches. Nous avançons à un rythme intéressant. Nous avons un programme assez chargé.

Et en ce qui concerne les requêtes de relais et révélations, nous avons avancé assez vite. Nous aurons une séance vendredi qui nous permettra de savoir où nous en sommes. Et je crois que cette séance sera très intéressante pour pouvoir créer un consensus autour des questions liées à la révélation, et le relai d'informations.

Nous aurons un rapport initial pour la réunion de Marrakech. Je sais que tout le monde ne sera pas forcément d'accord. Nous avons un espace consacré à notre groupe dans le Wiki, mais si vous avez des questions spécifiques, je vous prie de me les poser au moment des questions réponses. Merci.

MARGIE MILAM:

Maintenant, Jamie Hedlund va nous donner une mise à jour.

JAMIE HEDLUND:

Je vais être bref.

Les registres et les bureaux d'enregistrement ont l'obligation de collecter les informations du WHOIS, y compris des informations personnelles comme le nom, le numéro de téléphone, etc. Mais il y a des lois nationales concernant la confidentialité, la vie privée, et le WHOIS entre en conflit parfois avec ces lois nationales lorsqu'elles établissent des normes qui ne sont pas les mêmes, ou qui vont à l'encontre de la collecte et la distribution de ces informations personnelles.

La GNSO a élaboré une politique en 2005 qui a été adoptée par le conseil d'administration en 2006 et mise en œuvre en 2008.

Conformément à ce processus, les parties contractantes, c'est-à-dire les parties qui ont passé un contrat avec l'ICANN, doivent dire à l'ICANN « Nous avons un problème, il nous faut négocier cette disposition concernant la vie privée qui figure dans le contrat pour ne pas aller à l'encontre des lois nationales ».

Pourquoi nous mettons en place ce processus qui est en vigueur depuis 2008 ? Ce processus n'a jamais été utilisé avant. Les lois concernant la vie privée dans le monde ont changé. Et dans le nouveau contrat d'accréditation de bureaux d'enregistrement, le RAA 2013, il y a une disposition concernant les conflits du WHOIS avec les lois nationales. Conformément à ce processus, ou en vertu de ce processus, les bureaux d'enregistrement ont demandé à l'ICANN des dérogations à ces dispositions concernant la collecte de données de nature privée.

Nous avons mis en place une consultation publique pour savoir jusqu'où et comment les procédures devaient être modifiées à la lumière des inquiétudes exprimées par les registres et les bureaux d'enregistrement, ainsi que les différentes raisons pour lesquelles on devrait accorder une dérogation aux dispositions contenues dans les contrats concernant le WHOIS. Nous avons posé des questions dans ces consultations publiques, à savoir s'il fallait demander aux parties ayant signé le contrat d'avoir fait l'objet d'une réclamation de la part du gouvernement pour pouvoir demander cette dérogation. En ce qui concerne la conservation des données, il ne fallait pas démontrer qu'il existait une procédure gouvernementale à l'encontre d'un bureau d'enregistrement, mais il pouvait présenter un avis d'un cabinet juridique démontrant qu'il y avait un problème.

Nous avons reçu 8 commentaires dans cette consultation publique. La question la plus importante était de savoir ce qui déclenchait cette demande de dérogation. Certains commentaires disaient que ces dérogations devaient être accordées, d'autres disaient que le contrat allait s'affaiblir si ces dérogations étaient évoquées dans le contrat.

En ce qui concerne les étapes à suivre dans cette réunion et après, nous allons demander, lancer un appel à bénévoles pour constituer un groupe chargé d'élaborer des recommandations qui seront adressées au conseil de la GNSO, et finalement au conseil d'administration pour mettre en place éventuellement des changements.

MARGIE MILAM :

Dans cette étape de notre réunion, nous allons écouter les inquiétudes des membres du GAC par rapport aux différents projets liés au WHOIS.

Nous avons Heather Dryden, présidente du GAC, parmi nous. Elle va lire certains commentaires, et bien sûr nous sommes ouverts à écouter les inquiétudes des autres membres du GAC concernant les problèmes liés au WHOIS.

HEATHER DRYDEN :

Je vous prie de bien vouloir allumer ce micro.

Merci et bonjour à tous.

Je vais faire quelques remarques préliminaires pour vous montrer le point de vue du GAC par rapport à certains problèmes liés au WHOIS. Il y a d'autres collègues du GAC qui sont ici présents et qui pourront

éventuellement poser des questions à titre personnel pour compléter ce que je vais dire.

Tout d’abord merci beaucoup d’avoir organisé cette session. C’est une session que le GAC avait proposée afin de pouvoir mieux comprendre les enjeux autour de ce dossier que l’on appelle le WHOIS.

Les gouvernements essayent de voir quelles sont les pistes de travail, et surtout comment ces pistes de travail sont liées les unes aux autres.

Vu la quantité de travail que nous avons devant nous, il faut savoir où nous devons concentrer nos énergies. Et jusqu’à présent, il a été difficile pour le GAC de comprendre l’essence de ce problème pour pouvoir y contribuer.

Cette séance va bien entendu nous aider à mieux comprendre les enjeux liés au WHOIS. Mais je pense que les gouvernements souhaitent pouvoir s’impliquer dans l’élaboration de politiques concernant le WHOIS.

Il y a un groupe de travail d’experts qui va venir et qui va diriger un processus de développement de politiques, ce qui peut représenter une difficulté pour nous aussi.

Ceci dit, le GAC considère que les principes de 2007 sont encore pertinents, nous espérons qu’ils continueront à orienter les efforts dans ce domaine.

Ce que nous cherchons, c’est plutôt une feuille de route pour avoir un aperçu des différents domaines d’activités afin que le GAC puisse savoir ce qui se passe et quand, afin de pouvoir mieux appréhender quel est le

calendrier, quels sont les délais par rapport aux différentes activités. Le GAC s'inquiète de pouvoir contribuer à ces différents processus. Nous avons contribué à un moment donné, et nous croyons que les principes de 2007 sont toujours pertinents.

Je vais m'arrêter là, et peut-être qu'à la fin il y aura des possibilités de poser des questions, et les membres du GAC vont probablement m'aider à vous poser les questions que nous avons par rapport à chaque point.

MARGIE MILAM :

Nous allons donner la possibilité aux membres du GAC à la fin de cette séance de poser leurs questions s'ils en ont.

Nous allons passer maintenant à notre point suivant du programme.

Merci pour ces commentaires. Le personnel va voir comment développer un calendrier afin que ce soit plus clair pour vous, comment les différentes initiatives sont liées les unes aux autres, et quels sont les délais pour chacune.

Cette partie du programme concerne une mise à jour par rapport à d'autres points liés au WHOIS, par exemple la question du WHOIS détaillé.

Nous avons Francisco Arias.

FRANCISCO ARIAS:

Merci, Margie. Bonjour à tous. Je suis directeur des services techniques de la division des domaines mondiaux.

Je vais commencer avec un aperçu sur la mise en place du WHOIS. Il s'agit d'une politique qui a été adoptée par le conseil d'administration suite à une recommandation de la GNSO au début de cette année.

Il y a plusieurs points. Tout d'abord il y a la recommandation d'une transition d'un WHOIS résumé vers un WHOIS détaillé à l'aide du modèle de WHOIS résumé. C'est un sous ensemble des données d'enregistrement incluses dans le WHOIS. Mais cela n'inclut pas les données de contacts de noms de domaine. On recommande d'avoir un étiquetage uniforme que l'on montre les données WHOIS de façon uniforme. Cela s'applique aux données nouvelles et aux données que l'on avait déjà dans le système WHOIS. C'est-à-dire qu'il y ait une unification au niveau du format.

Il y a d'autres champs qui sont inclus dans le RAA 2013, mais non pas dans la spécification du WHOIS pour les nouveaux gTLDs. Actuellement, le personnel travaille avec l'équipe de révision de la mise en œuvre pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et d'autres éléments importants de la politique et des recommandations de politiques. Sont pris en compte par exemple l'examen juridique ou légal des aspects liés à la transition du WHOIS résumé vers le WHOIS détaillé. On entend commencer avec cette initiative à la fin de cette année.

Cette tâche de mise en œuvre implique l'application d'un plan de diffusion pour la communauté afin qu'ils puissent savoir ce qui va se passer dans l'avenir, et parler également des détails de la mise en œuvre avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registres qui devront mettre en place des changements au niveau de leur système.

Il est important que la communauté puisse participer, puisque les registres et les bureaux d'enregistrement doivent être au courant de ces changements, car ils sont concernés. Cela les affecte de près. Les parties intéressées peuvent donc participer à cette équipe de révision de la mise en œuvre. Nous allons également organiser une session consacrée à ce sujet jeudi à 8h30 dans la salle Constellation.

Après cette session, nous aurons une autre session sur le prochain point de notre programme dont je vais vous parler tout à l'heure, le protocole RDAP. Ce protocole serait un remplacement au protocole WHOIS. Ce nouveau protocole RDAP qui est en cours d'élaboration par l'IETF présente des avantages par rapport au WHOIS. Parmi ces avantages, nous voyons l'internationalisation. C'est-à-dire la capacité du système à pouvoir recevoir les données d'enregistrement dans toutes les langues, codes, ou alphabets. Dans le WHOIS, par le biais du port 43, on n'obtient pas les résultats dans toutes les langues.

Nous pouvons avoir aussi dans ce nouveau système des messages standardisés ou normalisés, ce qui permet de mieux comprendre cette affirmation, et facilite l'utilisation cde ce système par les internautes.

Il s'agit d'un protocole extensible, c'est-à-dire que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registres peuvent inclure un plus grand nombre de champs de données. Dans ce protocole il y a un certain nombre de champs qui ont été définis, mais d'autres champs peuvent être incorporés si cela est nécessaire en vertu des politiques applicables.

Ce protocole serait neutre au niveau des politiques puisque chaque registre ou bureau d'enregistrement peut décider des champs qu'il va inclure dans son protocole.

Il permet également d'avoir des sources distribuées, c'est-à-dire : nous avons un registre non détaillé, nous pouvons rediriger ces informations grâce à ce protocole.

Il permet aussi un accès différencié : on peut proposer l'accès à des utilisateurs qui peuvent prouver leur identité, et qui peuvent accéder à différentes données en fonction de leur niveau d'autorisation. Et il y a aussi une fonctionnalité de recherche.

Je vais vous donner quelques antécédents historiques par rapport au WHOIS. Il y a une recommandation du SSAC en 2011, qui visait à remplacer le WHOIS. Il y a eu un document où l'on a recommandé d'adopter un remplacement pour ce protocole WHOIS.

Plus tard, le conseil d'administration a adopté cette résolution, et a demandé au personnel d'élaborer une feuille de route pour mettre en place ce changement.

En juillet 2012, cette feuille de route a été publiée, et le groupe de travail de l'IETF a été créé en 2012. Ce groupe de travail développe le protocole RDAP et on espère qu'il finira son travail dans les mois à venir.

On a également entamé des discussions avec les registres, et certains gTLDs ont adopté certaines de ces dispositions dans leur contrat. On parle de point-com, point-org, point-biz. Cette disposition est incluse aussi dans le RAA 2013 et dans le nouveau contrat de registres.

Et finalement, nous analysons avec la communauté s'il y a la possibilité de synchroniser la mise en œuvre du RDAP et de la politique de WHOIS détaillé à la lumière des délais pour chaque initiative.

MARGIE MILAM :

Merci Francisco. Avant de parler de la conformité, il y a des membres du GAC qui souhaitent prendre la parole. Il y a certaines limitations quant au temps disponible, mais ils ont la parole.

SUZANNE RADELL:

Suzanne Radell, représentante des États-Unis. Je tiens à remercier le panel, et bien entendu Margie. C'est vraiment étonnant tout ce que vous avez fait. Vous partagez beaucoup d'informations avec nous.

Mais je veux me faire l'écho de ce qui a été suggéré par la présidente du GAC. Pour être honnête, nous essayons de concevoir une feuille de route, et je ne veux pas être péjorative, mais le WHOIS est comme un grand puzzle qui a toutes ces pièces. Et c'est assez difficile de voir comment ce puzzle peut être assemblé.

Il faut que nous comprenions cela, parce que notre objectif est justement de faire notre contribution dans la mesure du possible. Je crois que les membres du GAC prennent très au sérieux leurs responsabilités pour pouvoir aider au processus de développement de politiques, et ceci concerne également le WHOIS. Alors si nous comprenons mieux tout ce qui concerne le WHOIS, ce sera d'un grand intérêt pour nous.

Je veux signaler qu'il nous faut de l'aide pour l'information détaillée que vous nous donnez si gentiment. Nous avons besoin d'aide avec l'interrelation de toutes ces questions et les délais pour pouvoir focaliser notre travail de manière plus productive. Je crois qu'en ce moment, on est un peu confus pour ainsi dire.

Je voulais également mentionner pour reprendre le conflit du WHOIS avec les lois nationales en matière de la vie privée. On n'a reçu que 8 commentaires, nous sommes très reconnaissants aux collègues qui ont présenté ces commentaires. C'est plutôt le point de vue de chacun des membres du GAC qui est représenté.

Ceci ne devrait pas être pris comme un manque d'intérêt, mais plutôt comme un manque de temps pour pouvoir présenter nos contributions. Nous voulons définitivement participer aux prochaines étapes.

Hier, pendant l'une des sessions du GAC et la GNSO, j'ai aussi signalé cette question. Nous avons un groupe de consultation conjoint entre le GAC et la GNSO qui a été créé pour analyser une recommandation de l'ATRT. J'aimerais donc recevoir les réactions de tout le monde a posteriori. Quand quelque chose arrive à la GNSO, et cette chose est dénommée « conflit du WHOIS avec les lois nationales », ceci devrait provoquer immédiatement une initiative dans laquelle nous tous nous voulons collaborer.

Dès le début nous voulons identifier les différentes questions et aider à la rédaction du rapport thématique.

Je crois que ceci a été présenté avec les membres du GAC, et j'ai le soutien des membres du GAC ici présents. C'est bien clair que nous voulons participer. Merci.

JAMIE HEDLUND:

Merci Suzanne. Je vais dire très rapidement quelque chose.

Quand nous avons publié ce commentaire public, nous avons dit que d'après les commentaires reçus, nous allons nous avancer avec les recommandations du conseil de la GNSO, ou bien nous allons faire un IAG. Ceci a trait aussi à l'intérêt des membres de la communauté. Et peut-être pas tous les membres sont intéressés à ce que le GAC participe à l'initiative.

PETTER NETTLEFOLD:

Petter Nettlefold, du gouvernement de l'Australie.

Je veux réitérer les commentaires de la présidente du GAC et de la représentante du gouvernement des États-Unis. Ce serait vraiment utile, comme Suzanne l'a mentionné, de voir comment toutes ces pièces du puzzle peuvent être organisées. Quelles est la stratégie générale ?

Vous savez bien que j'ai participé à l'équipe de révision du WHOIS de 2011. C'est peut-être la dernière occasion où il y a eu une révision exhaustive, et un certain type d'orientation, puisque le conseil a répondu de manière positive à la plupart des recommandations.

Quand j'entends parler des mises à jour sur les attitudes, je le reçois avec plaisir. Mais pour nous à ce moment-là, c'était difficile de voir qu'on n'avait qu'une petite étude sur l'exactitude, à savoir l'étude du

NORC. Et maintenant nous avons une autre étude qui a des définitions quelque peu différentes de celles du NORC. Nous n'allons pas pouvoir faire une analyse qui tienne compte d'un délai disponible.

A mesure que vous avancez avec ce processus pilote, je fais confiance à ce que vous considérez la stabilité des définitions pour pouvoir comparer les résultats au fil du temps. C'est-à-dire si les initiatives mises en place ont eu un effet ou pas.

Je crois que l'équipe de révision du WHOIS a su qu'aucune définition ne serait parfaite. Mais quand on a une méthodologie et que l'on est cohérent avec cette méthodologie, cela est utile. Je voudrais vous donner quelques exemples de ce panorama général de mon point de vue, compte tenu de la révision 2010 / 2011, et compte tenu aussi du travail du groupe de travail d'experts qui n'est, pas encore fini.

J'ai une question sur tous ces domaines de travail, c'est-à-dire qu'est-ce qui va apparaître comme résultat du travail du groupe d'experts ? Et est-ce que cela sera inclus dans toutes les initiatives. Par exemple, ce groupe de travail a fait des recommandations en matière de représentation, mais il y a aussi un autre groupe de travail qui travaille là-dessus. Alors comment va-t-on savoir quel est le groupe de travail qui prend les recommandations du groupe de travail qui sont encore en cours ?

Mais il y a quelque chose que personne n'ose dire. Moi je verrai avec plaisir que tout cela puisse être inclus dans un seul panorama. Suzanne et moi-même nous voulons voir si à un moment donné le GAC peut participer, et focaliser toutes les ressources. C'est-à-dire s'il y a une instance stratégique de participation pour le GAC. Comme notre

présidente l'a dit, nous avons participé activement dans la révision 2010 / 2011, nous avons participé aussi aux principes 2007. Alors comment le GAC pourrait-il participer ?

Merci beaucoup.

BRUCE TONKIN:

J'appartiens au conseil d'administration de l'ICANN, et j'ai travaillé sur le WHOIS pendant les 15 dernières années. Je crois que dans une certaine mesure, je peux aider à résoudre ce puzzle.

Je crois que ce dont vous parlez, c'est un mélange de la mise en place approuvée, et d'autre part, les débats en cours pour développer des politiques. Je crois que vous avez besoin d'un point d'encrage.

Le plus simple serait donc de travailler avec les recommandations de l'équipe de révision du WHOIS. Ces recommandations ont obtenu des résultats. Par exemple, le conseil a dit que s'il on étudie l'exactitude, on peut faire des échantillonnages pour mesurer l'exactitude et présenter ces résultats aux bureaux d'enregistrement pour qu'ils modifient leurs actions. Cela a fait l'objet d'un rapport. C'est ce que l'on présente.

Le travail du groupe d'experts EWG a été initié sur la base du rapport de l'équipe de révision du WHOIS. Parce qu'on a analysé le système actuel, et nous reconnaissons qu'il n'est pas suffisamment approprié, alors on a besoin d'un nouveau système, d'une proposition.

Pour que cette proposition devienne une politique, elle doit passer par la GNSO. Le GAC devrait participer à ce processus de développement de

politique, alors le conseil d'administration a créé un petit groupe de travail formé par certains membres de la GNSO pour qu'ils travaillent.

Et puis passer par un PDP qui pourrait être présenté au GAC, qui pourra éventuellement participé à ce PDP.

Alors ce qu'on pourrait faire, Margie, c'est comme un tableau de bord des activités de l'équipe de la révision du WHOIS, et dire « Cette initiative dérive de telle et telle recommandation ». L'EWG, le groupe de travail d'experts, dérive de la résolution XYZ du conseil d'administration. Et là, le GAC pourrait participer et contribuer.

Alors on peut dire au GAC que c'est un travail lié aux politiques, et vous pouvez y participer. Mais tout cela serait utile pour que vous puissiez comprendre les résultats de tout ce qui a été mis en place jusqu'à présent.

J'espère que ce que je viens de dire sera utile pour vous. Vous vous rappelez de cette équipe, on travaille sur la base de ce que cette équipe-là a fait à un moment donné. Par exemple les services d'anonymisation, la tâche de l'EWG, tout est lié à ce travail de politique.

Il faut se concentrer dans ce processus de développement de politiques. Ce serait le point d'entrée pour le GAC.

Bien sûr, il doit y avoir un acronyme, mais je ne me souviens pas. J'espère donc que cela sera utile pour vous.

PETTER NETTLEFOLD:

Je tiens à vous remercier de tout ce que vous avez dit, et je ne sais pas si cela est déjà dit. Mais est-ce qu'il y a une autre équipe de révision du

WHOIS, et est-ce que le conseil est préparé pour prendre en considération ce que le groupe d'experts a dit ? Nous avons vu les résultats du groupe de révisions du WHOIS. Je ne me rappelle pas exactement les mots, mais on a parlé de l'efficacité des politiques existantes. Alors il pourrait y avoir des modifications dans les politiques.

BRUCE TONKIN: Je crois que cette équipe de révision a également fait la révision du WHOIS détaillé. Le travail de ce groupe est de faire la révision de ce qui s'est passé avec l'efficacité de ces politiques. Il y en a qui ont changé, mais il faut reconnaître que les PDPs ont eu lieu parce qu'il y a une équipe de révision qui fait une recommandation, mais cette équipe doit tenir compte de cela.

MARGIE MILAM: Merci. Je crois que Steven et Don veulent ajouter quelque chose.

STEVE SHENG: Merci Margie. Dans le rapport du SAC051, le SSAC a proposé une taxonomie pour voir le WHOIS. Parce que le WHOIS était un terme qui était chargé.

Il fallait le séparer en 3 aspects. Premièrement les données d'enregistrement des noms de domaine, après le protocole des données de registres, le protocole de WHOIS, et le troisième a trait au service d'annuaire, qui applique certaines utilisations des politiques pour ceux qui utilisent le protocole.

Pour chacun de ces domaines, il pourrait y avoir des politiques appliquées et des inquiétudes. Une des idées était d'établir des catégories pour clarifier la question et pouvoir mieux comprendre.

Merci.

DON BLUMENTHAL:

Juste pour répondre à ce que Petter a mentionné. C'est un puzzle. Mais le WHOIS – nous, Brian Cote, le directeur exécutif du PIR - le WHOIS est vivant.

C'est une petite équipe qui a travaillé constamment. Il y a d'autres efforts qui ont été faits, mais en général, nous savons que ce qui a trait à d'autres efforts liés à la vie privée ou à la représentation - il y a plusieurs membres du groupe de travail d'experts dans notre groupe. Alors si on analyse le rapport du groupe de travail d'experts, il y a l'annexe qui parle de la vie privée, on a les différents groupes qui travaillent dans différentes directions. Ils ont communiqué entre eux. Ils savent quels sont les efforts qu'ils réalisent.

MARGIE MILAM :

Maintenant, nous allons passer à la mise à jour sur la conformité. Owen?

OWEN SMIGELSKI:

Merci, Margie.

Je vais faire une mise à jour sur les activités liées à la conformité contractuelle par rapport au WHOIS. Je crois que cela représente 70% des plaintes reçues, tout ce qui a trait au WHOIS et à son exactitude.

Pendant la dernière année, il y a eu des changements par rapport à l'inexactitude du WHOIS, notamment avec le RAA 2013 et les exigences de vérification et de validation, aussi avec le format du WHOIS et l'accord de niveau de service SLA du WHOIS et la version précédente, la version de 2009 du RAA.

On a mis en place des codes de clôture du WHOIS. Il y en a qui ont été modifiés parce qu'il y avait eu des plaintes qui avaient été présentées auprès de l'ICANN.

Il y a eu une initiative qui a été lancée cette année liée au processus de révision de l'assurance qualité du WHOIS. C'était une vérification du respect continu, par les bureaux d'enregistrement pour les domaines qui ont été sous vendus du fait d'avoir reçu des plaintes sur l'inexactitude du WHOIS, des domaines qui n'étaient plus en vigueur.

Aussi, la question liée à la conformité a été éliminée pour ceux qui ont présenté des plaintes sur l'inexactitude du WHOIS, et on va utiliser une procédure disant que la plainte devrait être confirmée par email sous 5 jours civils.

Le département de la conformité contractuelle publie un tableau de bord mensuel comme vous pouvez le voir. Ici il y a les 5 principales raisons pour l'inexactitude du WHOIS. Ce sont les plaintes sur le format du WHOIS. Voici les 5 principales raisons. Parce que ce serait vraiment difficile de le faire ici dans ce schéma.

On peut voir le grand nombre de plaintes sur l'inexactitude du WHOIS, 42% ont trait à la suspension des racines et en plus, cela a trait à des plaintes sur le format et le plus grand volume est résolu par les bureaux d'enregistrement qui corrigent le format.

Voici quelque chose qui a commencé pendant la dernière année. Ce sont des données de janvier à juin 2014. Il y a les plaintes sur l'inexactitude du WHOIS qui ont été fermées ou suspendues, et des domaines qui étaient toujours suspendus.

Vous voyez là 81%, il y en a 10% qui ont été éliminées, et d'autres qui ont été transférées pour les bureaux d'enregistrement qui ont montré aussi le respect continu.

Vous avez ici le temps de rotation moyen du WHOIS pour le personnel. Vous voyez là depuis le début de la présentation de la plainte jusqu'à ce que l'on trouve une solution, jusqu'à ce que la plainte soit fermée. Il y a des variations dans le temps qui reflètent la caractéristique cyclique des plaintes. Il y a des périodes où il y en a plus, d'autres moins. Et la manière de travailler du personnel change bien évidemment.

Ici vous avez la date d'entrée en vigueur du RAA 2013, et on a vu qu'il n'y a pas eu trop de changement à partir de cette date.

Ce dernier graphique vous montre une comparaison entre les RAA 2001, 2009, et 2013, les bureaux d'enregistrement. C'est difficile de tirer des conclusions pour dire qu'il y a plus de plaintes en 2013 si on le compare à 2009 pour ce qui est des bureaux d'enregistrement, parce que le volume de 2009 est bien plus élevé par rapport à 2013. Et les bureaux d'enregistrement qui ont signé un nouveau contrat d'enregistrement en

2013, cela ne veut pas dire que tout était solutionné, qu'on ait trouvé une solution. Il peut y avoir des plaintes qui ont trait au format du WHOIS.

Steve ?

STEVE SHENG:

Je vais faire une mise à jour des données d'enregistrement internationalisées, que nous appelons IRD. Ce sont des données dans une langue qui n'est pas l'anglais, et qui est codée dans un code autre que l'ASCII.

Mon collègue Francisco a déjà mentionné que dans le protocole actuel du WHOIS, dans le RFC-3912, ce n'est pas internationalisé. Pour qu'il existe des données d'enregistrement internationalisées, le protocole doit être mis à jour. Nous travaillons avec l'IETF dans ce domaine justement.

Toutefois, il s'agit d'une condition nécessaire mais pas suffisante. Il y a encore des domaines où il faut définir et déterminer les données qui vont être internationalisées.

Dans ce domaine, nous avons 3 activités pour aborder la question. Premièrement, le PDP de la GNSO qui a trait à la traduction et à la translittération des contacts. Actuellement, tous les registres et toutes les données d'enregistrement sont dans le code ASCII, et maintenant, on va faire un format plus internationalisé.

La question est de se demander, il faut traduire ou translittérer tout cela dans un code spécifique, et comment ? Parce que le cas échéant, qui

prend en charge tout cela. Voilà les 2 points les plus importants abordés par le PDP et la GNSO.

Le groupe de travail du PDP considère également d'autres questions, comme par exemple les bénéfices de la transformation qui est la traduction, ou la translittération à la lumière des coûts potentiels. Et la transformation devrait être obligatoire pour tous les gTLDs. La transformation serait obligatoire pour tous les titulaires ou seulement pour ceux basés dans certains pays. C'est un problème très difficile à aborder.

Et suivant les développements récents, on a reçu des travaux et des commentaires qui viennent des organisations de soutien, des comités consultatifs, des groupes de parties prenantes, notamment de certains membres du GAC, et le groupe de travail a prévu de présenter son rapport après la 51ème réunion de l'ICANN, pour que ce rapport soit complètement publié avant l'ICANN 52.

Ensuite, ayant traité aux activités liées à l'IRD, il y a l'équipe de révision du WHOIS qui mène cette activité additionnelle établie par sa charte constitutive. Cet effort qui est réalisé est un peu plus vaste que le PDP de la GNSO, parce que ce dernier est ciblé sur l'information de contacts, et s'il faut la traduire ou la translittérer.

Dans le cas des données du WHOIS, il y a d'autres données transactionnelles ou opérationnelles qui ont trait aux données d'enregistrement où il faut prendre en compte les exigences pour l'internationalisation. C'est la tâche de ce groupe de travail en particulier. Il a présenté un rapport préliminaire, et après l'ICANN 51, il va présenter son rapport final.

Pour informer sur les deux efforts, l'ICANN, en tant que partie de l'équipe de révision du WHOIS, a effectué une étude pour documenter les pratiques actuelles, et les possibilités de transformation pour les données d'enregistrement internationalisées.

On analyse les pratiques pour voir comment gérer ces données d'enregistrement internationalisées par les bureaux d'enregistrement et les registres, mais aussi par d'autres industries, par exemple les services en ligne, les commerces électroniques, et ce n'est pas quelque chose de tout neuf.

On a fait aussi une expérience pour voir quelle est l'exactitude de différents outils de transformation pour les droits d'enregistrement internationalisés. Le rapport final de cette étude sera publié vers la fin de ce mois-ci, octobre, novembre, et on a trouvé que les registres ou les bureaux d'enregistrement qui ne répondent pas et qui transforment actuellement les données d'enregistrement et demandant les protocoles de consultation n'ont pas le soutien pour les données d'enregistrement internationalisées, et qu'aucun des outils ne donne suffisamment d'exactitude ou de cohérence.

Voilà ce que l'étude a donné comme résultats. Et elle va être publiée vers la fin du mois.

Merci beaucoup.

MARGIE MILAM:

Nous allons donner à Susan Kawaguchi l'opportunité de parler du groupe d'experts. Vous allez recevoir le matériel d'ici peu. Suzanne ?

SUSAN KAWAGUCHI:

Le groupe de travail d'experts EWG a été constitué. Sa première réunion a eu lieu en février 2013. C'est un groupe constitué par des experts venant de différentes disciplines, qui a différentes expertises. Nous avons pu discuter de façon directe avec des participations individuelles pour chercher des points de contact ou de compréhension.

Nous avons pensé que nous allions pouvoir arriver à élaborer des recommandations en trois ou quatre mois, et nous avons travaillé pour présenter le rapport à Londres. Nous avons travaillé ensemble pour trouver une réponse à la question du conseil d'administration, à savoir est-ce qu'il y avait un système pour remplacer le WHOIS et servir mieux la communauté de l'ICANN.

Dans notre rapport final, je pense que nous sommes arrivés à un équilibre entre l'exactitude de l'accès, et la vie privée. Il est difficile de donner la priorité à un domaine par rapport aux autres. Nous avons beaucoup discuté, nous avons collecté beaucoup d'informations pour essayer de trouver un nouveau paradigme qui permette d'accéder au système lorsque l'utilisation des données aura un but spécifique.

Les membres du conseil se penchent sur ce dossier pour voir comment mettre en place le PDP correspondant. Il y a eu un groupe de coopération qui s'est réuni pour voir quelle pourrait être la meilleure structure du PDP, et la première réunion aura lieu mercredi.

Ce groupe est constitué par les membres du conseil de la GNSO et du conseil d'administration. Or, il nous faut que tout le monde y contribue, que tout le monde puisse apporter des idées. Nous avons 180

recommandations, beaucoup d'entre elles sont pertinentes, mais peut-être qu'il faut faire des ajustements. Nous avons une adresse de courrier électronique pour que vous nous fassiez parvenir vos idées par rapport à la structure que devrais avoir ce PDP, et pour que vous nous fassiez parvenir vos commentaires au fur et à mesure que vous les aurez. Je vous encourage vivement à participer.

Sur l'écran vous voyez les délais que nous avons établis. Au départ, en novembre 2012, le conseil d'administration a commencé à préparer le travail, après la présentation du rapport par l'équipe de révision du WHOIS.

Vous voyez les différentes étapes qui nous amènent au moment où nous nous trouvons maintenant. Nous avons ici le conseil de la GNSO qui va prendre certaines décisions par rapport à la façon dont nous allons avancer.

Si vous voulez en savoir plus, vous avez sur l'écran différentes sources d'informations. Toutes les présentations se trouvent sur le site web de l'ICANN.

MARGIE MILAM :

Nous allons ouvrir le micro à ceux qui souhaitent poser des questions. S'il vous plaît, je vous demande d'allumer le micro pour que les gens puissent poser leurs questions. Le micro qui est dans l'allée centrale.

KATHY KLEIMAN:

Je m'appelle Kathy Kleiman. J'appartiens au groupe de parties prenantes non-commerciales. Je fais partie de l'équipe de révision du WHOIS.

C'est bien de faire partie du public, parce qu'on voit tout ce qui se passe en même temps. Ma question est la suivante : l'EWG, le groupe d'experts, a créé un changement. Il y a beaucoup de travail qui est fait à partir des recommandations de l'équipe de révision du WHOIS. On a beaucoup travaillé sur la vérification, sur la validation, sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, le WHOIS détaillé, par rapport au WHOIS résumé.

La question est la suivante : gardons-nous le système que nous avons ? Ou allons-nous adopter un nouveau système ? Le groupe d'experts s'est posé beaucoup de questions. Comment valider les données ? Comment valider les identifications pour pouvoir valider un nom de domaine ?

Il y a beaucoup d'aspects liés à la liberté d'expression, aux Droits de l'Homme. Il y a beaucoup de pistes à explorer, et nous avons donc 2 voies parallèles. Et en ce moment nous ne savons pas très bien laquelle nous allons adopter.

ELLIOT NOSS:

Eliot Noss, de Tucows.

Je voulais parler des initiatives en matière de conformité contractuelle, les initiatives en cours. A Tucows, nous nous inquiétons du fait de voir comment on traite ces rapports par rapport à l'inexactitude du WHOIS.

Je parle avec les gens de mon équipe en charge de la conformité contractuelle, et je leur demande quelle partie de leur travail concerne l'exactitude du WHOIS est un travail productif. Et ils m'ont dit qu'une toute petite partie de leur travail en matière d'inexactitude du WHOIS donnerait lieu à ces résultats.

Nous avons pu voir dans les résultats que vous nous avez montrés qu'on se focalise sur le volume, et sur la rotation. Donc c'est comme si c'était un service client qui se focalise plus sur le nombre d'appels reçus, que sur la qualité du service fourni à ses clients.

C'est la première fois que j'aborde cette question. S'il on avait beaucoup de volume, de rotation, ce serait bien, mais ce que nous ne recevons pas, c'est une bonne qualité de service.

Et l'amélioration de l'inexactitude ne va pas nous donner des bénéfices immédiats. Parce que parfois on a un grand nombre de noms de domaine qui sont suspendus, et il s'agit de personnes qui n'ont pas la connaissance du processus. On voit qu'on consacre énormément de temps par exemple, une fois qu'un bureau d'enregistrement corrige les données qui ne sont pas correctes, il faut parfois corriger des petits détails, par exemple un numéro de fax. Et même le volume d'informations que vous nous avez présentées, on a vu que seulement 32% des réclamations concernent une personne qui se plaint par rapport à son propre nom de domaine. Ou bien c'est une plainte qui est répétée. Or, ce processus crée des problèmes aussi. Je le dis ouvertement, parce qu'ici on retrouve des gens qui appartiennent à différents secteurs et qui sont intéressés à ce sujet.

Je le dis parce que je tiens à encourager les gens à travailler pour avoir une plus grande visibilité du processus vis-à-vis des bureaux d'enregistrement qui essaient de résoudre ces problèmes. Les bureaux d'enregistrement travaillent en toute bonne foi pour essayer de résoudre ces problèmes. Donc les personnes qui réclament ou déposent des réclamations en matière d'inexactitude du WHOIS méritent une certaine transparence pour mieux comprendre comment fonctionne le système.

Et deuxièmement, il nous faut une espèce de normalisation, établir des standards communs, des normes communes pour tous les bureaux d'enregistrement, pour tous les titulaires de noms. Il y a beaucoup de travail en cours. Bertrand de la Chapelle travaille beaucoup au niveau des juridictions d'Internet. Il y a des cadres de travail extrêmement intéressants qui sont en cours, et qui seraient très utiles ici.

Je tiens donc à vous encourager à changer pour que nous, en tant que titulaires des noms, puissions accéder à la source de toutes ces réclamations. Parce que ce que nous voulons faire, c'est d'avoir moins de réclamations, et pouvoir consacrer moins de temps à ces questions, pour consacrer davantage d'efforts aux vrais problèmes.

HOLLY RAICHE :

En ce qui concerne les statistiques, si nous finissons le travail au sein du groupe de travail sur l'accréditation des services d'enregistrement fiduciaire et anonymisation, nous allons pouvoir nous mettre en phase avec le RAA 2013. Il y a des gens qui essaient de dérober certaines données et qui ne connaissent pas forcément le processus, les spécifications.

Maintenant, dans le RAA 2013, il y a une spécification en ce sens. Et cela aura un impact sur l'exactitude et sur ces personnes qui souhaiteraient avoir un service de confidentialité ou d'anonymisation. Ils pourront peut-être se sentir plus à l'aise.

Il faut bien comprendre ce qu'impliquent les différentes statistiques. Quand on évalue le travail des services, ce sont tous des services différents, et il faut les évaluer de façon différente.

KIRAN MALANCHARUVIL:

Bonjour. Kiran Malancharuvil, je représente MarkMonitor. Merci pour cette présentation et pour les informations que vous nous avez fournies.

Nous sommes inquiets par rapport aux droits des « registrants ». Et pour nous, il est très important de voir quelle est la responsabilité des titulaires. Par exemple, si on va faire une publicité sur un site web, il faut voir s'il est approprié d'avoir recourt au service d'anonymisation par exemple. Quand on voit ces questions juridiques, et quand on voit tout cela avec le groupe de travail d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, nous analysons les questions juridiques.

Il faut voir si cette partie aussi importante concernant la vie privée et la confidentialité des données, il faut voir quelles sont les responsabilités des bureaux d'enregistrement à la lumière des lois en matière commerciale.

BENEDICT ADDIS: Bonjour. Benedict Addis, ancien membre de l'équipe d'agence et d'organisme chargé de l'application de la loi qui a négocié certaines spécifications du RAA 2013, je suis membre SSAC.

Je voulais faire référence à ce travail très complet qui a été fait par le centre de recherche NORC. Je tiens à vous féliciter pour votre travail.

Mais il y a un point que nous souhaiterions soulever devant le public. Vous avez fait des adresses de courriers électroniques, téléphones, etc., et vous avez tout cela de manière séparée. Et il faut les mesurer de manière séparée, individuellement.

STEVEN PEDLOW : Merci. Ces mesures se font de manière complètement séparée. Nous voulons arriver à une seule qualification qui puisse les combiner pour un nom de domaine. C'est quelque chose que nous allons essayer de résoudre. Si vous avez des idées, je suis ouvert à vous écouter.

MICHELE NEYLON: Merci. Michele Neylon de Blacknight. J'ai fait partie du groupe d'experts, et en ce moment je préside le groupe de bureaux d'enregistrement, mais je parle à titre personnel.

Kathy a parlé de cela, mais d'un point de vue un peu différent. Apparemment, il y a plusieurs initiatives en cours en même temps, et nous sommes en train de faire des efforts, de ne pas bien profiter de ces efforts.

Il faudrait peut-être nous mettre d'accord pour voir pourquoi il faut faire une transition du WHOIS résumé au WHOIS détaillé si dans 3 ans il

y aura une recommandation de l'EWG qui sera mise en place. Je ne dis pas que ces recommandations seront mises en place, mais il faut en tenir compte.

Alors pourquoi VeriSign et les autres bureaux d'enregistrement, pourquoi ne pas s'arrêter et réfléchir à cela, pour ne pas répéter ces efforts.

Je vois que l'ICANN fait beaucoup par rapport à la validation, mais cela ne se voit pas au niveau des relations contractuelles avec les différents clients etc.

Je crois qu'on ne focalise pas bien les efforts.

STEPHANIE PERRIN:

J'ai été membre du groupe d'experts, et je voulais rebondir sur quelque chose qu'a dit Don Blumenthal. Il a dit que les personnes qui ont travaillé dans la question du WHOIS depuis longtemps, et Tom, je suis reconnaissante de ce que tu as fait. Il faut comprendre comment les différentes pièces de ce puzzle peuvent s'organiser.

Cela m'a pris à peu près 6 mois pour comprendre ce qui devait se passer pour pouvoir étudier les rapports, et il y a des gens de mon groupe qui me disent que je n'ai jamais compris complètement ces rapports. L'ICANN a la responsabilité d'élaborer cette feuille de route que nous a demandé la représentante des États-Unis, pour que toutes les personnes dans le monde entier puisse participer de façon intelligente et faire une contribution intelligente. Voilà ce que je vous demande.

MARGIE MILAM :

Merci Stéphanie, merci à tous pour votre participation à cette séance sur le WHOIS.

Nous remercions tout spécialement les membres du GAC, de leur contribution. Nous remercions les intervenants, les panélistes, et nous sommes prêts à poursuivre le dialogue avec vous dans l'avenir.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]